

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 07 FEVRIER 2011
à 20 heures 30 .

PRESENTS : H.BROCH- M.F. RAYNAUD- C. CADARIO- M. GUILLAUME- -C. NANETTE-
F.CARDONA- I. COOPER- P. VILAMAJO-

Absent excusé : Francis ARGELES.

Procurations : - de J.M. PACULL à P.VILAMAJO
de F.PUIG à M.F. RAYNAUD

CM.: En exercice :11
Présents :8
Procurations :2
Absent :1

Sur les comptes rendus des C.M. des 10/08/ et 22/11/2010, dans la liste des présents, il faut rajouter : M. Patrick VILAMAJO, Conseiller Municipal.

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PAPIER ET D'ENVELOPPES A L'INITIATIVE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET ADJOINTS DES P.O.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 06 juin 2005 et notamment son article 3,

- Considérant qu'une telle démarche permettra à la collectivité de réaliser des économies dans la passation des marchés et de bénéficier de prix et de prestations intéressantes sur la fourniture de papier et d'enveloppes.
- Considérant que les principes de fonctionnement du groupement de commandes seraient les suivants :
- -eu égard à son objet principal qui est de satisfaire l'intérêt communal, le coordonnateur du groupement de commande serait l'Association des Maires et Adjointes des P.O.
- -chaque membre du groupement signerait son propre marché, correspondant à ses besoins propres et se chargerait du suivi de son exécution.

Le C.M, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de papier et d'enveloppes,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant l'Association des Maires et Adjointes des P.O., coordonnateur du groupement,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes dont le modèle est joint à la présente délibération, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ELECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES ET ADJOINTS 66

Le C.M., après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ELIT comme MEMBRES de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes coordonné par l'Association des Maires et Adjointes des P.O. :

Titulaire : Patrick VILAMAJO

Suppléant : Frédéric CARDONA

FIXATION DES TARIFS ET DES CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE DE LA MAISON COMMUNALE

Un large débat s'installe ;

Compte tenu que les travaux concernant les abords de la maison communale ne sont pas terminés;

Le C.M, à l'unanimité :

DECIDE de fixer un règlement provisoire, et donc de mettre à la location la salle de la maison communale aux Molitgeois et aux associations Molitgeoises.

Tarif : 50€ par jour ;

Montants des cautions : - pour dégradations : 500euros

-pour ménage de la salle y compris toilettes :
120euros

Délai de la demande : 15 jours avant la date de la location.

DEMANDE que les manifestations et les horaires soient réglementés (*ex : limité à 22h, périmètre extérieur-silo à bois-, cheminée intérieure ...*) ainsi que l'attestation responsabilité civile de l'utilisateur soit fournie au moment de la signature du contrat de location.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 13/09/2010 DEMANDANT UNE CARTE DE PAIEMENT

Mme le Maire fait part au Conseillers Municipaux du courrier de la Préfecture des P.O. du 13/12/2010 relatif à la délibération du CM de Molitg les Bains du 13/09/2010 sollicitant l'obtention d'une carte de paiement.

La Préfecture demande soit de compléter la délibération en fonction des éléments contenus dans le courrier de la Préfecture, soit d'annuler la délibération.

Le CM., après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE d'annuler la délibération du 13/09/2010 concernant la demande d'une carte de paiement pour la commune.

CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE

La Communauté de Communes du Conflent dans le cadre de sa médiathèque souhaite mettre en place une bibliothèque intercommunale.

L'objectif étant d'assurer à l'ensemble des citoyens de la CCC une égalité d'accès aux livres, CD vidéos, et autres animations.

Ce projet ne peut être mis en place que si un nombre significatif de communes, maillant tout le territoire est volontaire.

Le C.M., à l'unanimité :

EST FAVORABLE à l'adhésion de la commune de Molitg les Bains à la Bibliothèque Intercommunale.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire informe les Conseillers Municipaux de différents dossiers, *de la compétence du Maire* :

- -expertise sanitaire des arbres marronniers effectuée par l'ONF. : une surveillance est nécessaire au printemps 2011.
- -vente de la terrasse +mur arrière au « Bar Restaurant le Royal » : le document d'arpentage est en cours de réalisation. Compte tenu de l'évaluation des domaines, le prix de vente a été arrêté, *en accord avec les propriétaires du Bar le Royal*, à 15 000euros.
- -eau de source-fontaines : des devis ont été établis par des entreprises. Des estimatifs complémentaires sont en attente notamment pour le remplacement du réservoir.
- -bennes à gravats : La CCC n'accepte plus les gravats « *dits sales* » à la déchetterie de Prades. En ce qui concerne la benne à gravats de Molitg, le CM souhaite :
 - -une surveillance accrue,
 - -et souhaite la continuité de la prestation enlèvement benne à gravats, moyennant un coût supplémentaire de 5 euros la tonne, à titre d'essai.
- -bail commercial (ancienne salle polyvalente) :l'association « Toutautour » constituée par un menuisier, tourneur sur bois, et une céramiste ...loue à compter du 01/01/2011 les locaux de la salle polyvalente , au tarif de 325euros /mois. Il s'agit d'un bailcommercial. L'association va fournir à la mairie vendredi 11 février 2011 les statuts et l'assurance. En ce qui concerne le comptage EDF, la résiliation de l'abonnement Mairie et le transfert de compteur à l'association ont été demandés. Il appartient maintenant à l'association de se rapprocher du service « professionnel » pour la puissance etc...
- La Mairie quant à elle a demandé une adjonction de compteur pour le camping ; Un électricien est chargé de définir la puissance nécessaire à chaque borne électrique, compte tenu des coupures d'électricité du mois d'octobre 2010.
- Location garage (ancienne mairie) : un contrat de location de six mois renouvelable a été signé avec M.Zitelli Jean Marie à compter du 01/02/2011. Tarif de la location : 60 euros /mois.
- Aménagement des abords de la maison communale : en attente de la fiche technique du granit demandée par le maître d'œuvre à l'entreprise, le chantier a été arrêté. L'architecte a demandé, ce jour, à l'entreprise la date de reprise.
- Mme Corine Nanette-Froideveaux, Adjointe, fait connaître que compte tenu de la mutation professionnelle de son conjoint, elle quitte la commune au printemps 2011. Elle précise que 4 animations restent en place pour l'année, à savoir : marché de Noël, vide grenier, expo de peintures et journée du bois. Elle transmettra par e.mail aux C.M. le récapitulatif des animations pour l'éventuelle participation d'un ou plusieurs élu(es) par manifestation. Pour celle du 1^{er} samedi de juillet 2011, Mme H. BROCH propose de s'en charger.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h .30

Le Maire,
Huguette BROCH